

DECISION N° 2026 -107 /AP
Pôle Famille, Loisirs et Vie culturelle

8. Domaine de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du 2 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire ;

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel ;

D E C I D E

■ **Article 1 :**

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

– Du samedi 7 novembre au samedi 5 décembre 2026.

Exposition [H]all over 38, de Marin MARTINIE, proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain, visible le mardi et jeudi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, vendredi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

Les droits d'exposition s'élèvent à 600 €.

■ **Article 2 :** Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

■ **Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A Denain, le 29 septembre 2026.

Le Maire,

Anne-Lise DUBOIS-TONINI.

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire